

FONDS FOURNIS PAR LA GENDARMERIE ROYALE DU
CANADA AU PARTI COMMUNISTE**Question n° 1175—M. Fisher:**

La Gendarmerie royale du Canada a-t-elle fourni des fonds au parti communiste du Canada a) en cotisations de membre, b) en contributions, durant chacune des cinq dernières années et, dans le cas de l'affirmative, quel en a été le montant pour chacune de ces cinq années?

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Je dois informer l'honorable député qu'on juge contraire à l'intérêt public de répondre à sa question de façon précise.

LA VALEUR MARCHANDE AMÉRICAINE ET LES
DROITS DE DOUANE**Question n° 1178—M. Clunis:**

Le ministère du Commerce est-il au courant que l'application de la disposition relative à «la juste valeur marchande impossible», contenue dans la législation tarifaire des États-Unis en matière d'importation, nuit à plusieurs exportateurs canadiens et, dans le cas de l'affirmative, le gouvernement prendra-t-il immédiatement des mesures propres à aider aux exportateurs canadiens ainsi lésés?

M. Nesbitt: Comme les honorables députés le savent, la loi américaine de l'évaluation et son application ont été améliorées ces dernières années. En 1958, les États-Unis ont décidé de reconnaître les prix d'exportation librement indiqués, pour fixer la douane touchant une foule de denrées. Malheureusement, il subsiste des anomalies, car certains produits restent grevés de ce qui équivaut à une pénalité. Le gouvernement du Canada a conscience des conséquences de ces conditions sur un bon nombre d'exportateurs canadiens et il a fait part de ses vues aux autorités des États-Unis. Mon ministère est toujours intéressé à connaître les problèmes particuliers d'évaluation auxquels se buttent des compagnies canadiennes et à faire ce qu'il peut pour les résoudre.

RÉCEPTION DE LA TÉLÉVISION SUR LA CÔTE NORD
DU SAINT-LAURENT**Question n° 1180—M. Maltais:**

1. Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion est-il au courant que la réception des émissions de télévision est très mauvaise et souvent nulle dans les localités situées sur la rive nord du Saint-Laurent, de Sept-Îles à Blanc-Sablon?

2. Le Bureau des gouverneurs a-t-il pris ou a-t-il l'intention de prendre des mesures pour améliorer cette situation?

3. Le Bureau des gouverneurs a-t-il reçu une demande de permis pour l'installation d'un poste de télévision à Sept-Îles, dans le comté de Saguenay?

L'hon. M. Halpenny: 1. Oui. Le Bureau est d'avis que la réception des émissions de télévision est relativement bonne à Sept-Îles et sur une courte distance à l'est le long de la rive. Étant donné que Sept-Îles se trouve à

[M. Ricard.]

une distance de 400 milles environ de Blanc-Sablon, la plupart des habitants de cette région côtière clairsemée ne reçoivent pas un service de télévision suffisant.

2. Tout d'abord, c'est aux détenteurs de permis et à ceux qui demandent à en obtenir, que revient l'initiative d'établir ou d'améliorer le service de télévision. Toutefois, le Bureau a recommandé l'approbation d'une demande en vue d'une transformation des installations du poste de télévision à Matane (P.Q.) qui dessert la région de Sept-Îles.

3. Oui. Le Bureau a reçu une telle demande et il a recommandé qu'elle soit rejetée à la suite de l'audience publique tenue en août 1961, en donnant les raisons suivantes:

«Dans son communiqué du 3 mars 1961, le Bureau a recommandé que l'on autorise un accroissement de la puissance du poste CKBL-TV à Matane, et il recommande maintenant l'établissement d'un nouveau poste de radio-diffusion à modulation d'amplitude à Sept-Îles. Étant donné la plus grande portée du service que fourniront ces nouvelles installations, le Bureau n'est pas prêt à recommander un service supplémentaire de retransmission à partir de Rimouski (P.Q.)»

SERVICE DE L'INTÉRÊT SUR LA DETTE NATIONALE

Question n° 1181—M. Mather:

1. Durant l'année financière 1961-1962, quelle somme a-t-on versée en intérêts sur la dette nationale?

2. Au cours de la période allant de 1952 à 1962, quelle somme a-t-on versée en intérêts sur la dette nationale?

M. Nesbitt: 1. La somme versée en intérêts à l'égard de la dette nationale* pendant l'année financière terminée le 31 mars 1962, s'élevait à \$802,919,207.

2. La somme versée en intérêts à l'égard de la dette nationale* pendant les années financières de 1952 à 1962 (11 ans) inclusivement, s'élevait à \$6,291,589,344.

*La dette nationale se compose de la dette non échue (obligations et billets du Trésor) et des autres passifs (dépôts et comptes en fiducie; comptes des rentes, assurances et pensions; et comptes divers).

Source: Les comptes publics du Canada pour les années terminées le 31 mars 1952 à 1961, inclusivement, Partie I, appendice n° 5, en 1951-1952, et appendice n° 6, 1952-1953 à 1960-1961, et le bilan financier de 1961-1962, paru dans la *Gazette* du Canada.

LA BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE—CONSEIL
D'ADMINISTRATION**Question n° 1197—M. Côté:**

1. Combien y a-t-il de membres au Conseil d'administration de la Banque d'expansion industrielle?